

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2018

Séance ordinaire du vendredi 15 mars 2019

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

2019/003

Date de convocation : mercredi 6 mars 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Tréziers le 15/03/2019

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

CHIVA François, CHIVA Nadine, FAURE Robert, GAUVRIT Jean-Christophe, LOUVET Marc, MORLEY Ros, RAMOS Cécile, RICHOU David SANDRES Mireille

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture le 21 Mars 2019
Notification du 22 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme
Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE**

21 MARS 2019

